

Conditions de la Gazette :
L'Annuaire paraît les Mardis, Jendis, et Samedis. Le prix de l'abonnement est d'un dollar par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner pour un mois ou plus. Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, doivent en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant six mois d'avance.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre centimes pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de \$40 à \$60, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Morel Guiramaud.
A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérèse Le Blanc.
A Donaldson, chez F. Bose, instituteur.
Aux Attakapas, chez Mr. Rousseau, et au juge Bryant.

POUR NEW-YORK,
La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 23 de chaque mois, comme suit :

Le navire **ILLINOIS**, capt. Waterman.
Le navire **TENNESSEE**, capt. P. B. Keeler.
Le navire **LOUISIANA**, capt. Price.
Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des paquebots.
L'époque de leur départ de New-York, est de 15 et 16 de chaque mois.
15 oct. *Porter & Hutton.*

POUR LE BAYOU SARAH,
Le bateau à vapeur, à simple cheminée, **GOLDFIELD**, part régulièrement à 10 heures du matin pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches matin à 10 heures, et de Bayou Sarah tous les Mardis à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine ou à *John Hagan & Co.*
1er septembre rue du Canal

POUR LE BAYOU SARAH,
Le bateau à vapeur, à simple cheminée, **FEODORA**, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jendis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à *Joseph T. Bauduc.*
1 sept

Les sous-signés ont reçu par le navire **L'Éxtio**, un bel assortiment de coliforterie fine, de la fabrique du fameux Bradier, qui a obtenu plusieurs brevets d'invention et de perfectionnement; entr'autres, des taille-plumes, avec un rafraichisseur, des rasoirs damasés et cuirs à idem; des pots de pâte végétale savonneuse, destinée à enlever la barbe et faciliter les fonctions de la peau; de la pâte minérale pour donner aux rasoirs une ardeur continue.
De l'extrait d'eau de Cologne extra-superfine et dans de superbes flacons octogones; des nécessaires pour hommes &c.
Il reste encore au sous-signés trente barriques d'excellent vin de Bordeaux et qu'ils ne vendent que \$84.
Outre leur librairie littéraire et d'éducation, ils ont un très-grand assortiment de jouets d'enfants en gros et en détail, et donnent des livres en lecture.
18 oct. *Ch. JOURDAN & Co*

A VENDRE par les sous-signés, les marchandises suivantes reçues de Liverpool et Glasgow, dans leur magasin rue Toulouse No. 23,
Étoffes imprimées,
Shawls de 8-4, bordures riches,
Mouchoirs Pullicat, do. Madras
Draping rayé,
Bandanas 4-4, à la mode,
Mousseline à moustiquaire, Cravattes,
Nankin 5-4, Velours,
Madapolams,
Demi-bas pour hommes,
Cotonnade imitation de Homespun,
Drap écossais, Fil à coudre.
DE PLUS :
171 paquets Bayonne,
40 paquets bouteilles anglaises et fran.
Chaussettes de sucre, devants de fournaux
11 sept *Gordon, Forstall & Co.*



Changement de domicile.
J. B. FAVOIR prévient le public qu'il a transféré son atelier, rue Condé entre les rues Ste. Anne et Madison, où il continue à entreprendre toute espèce d'ouvrage concernant sa profession, et à des prix modérés. 16 oct—3

J. B. JOHNAU,
SELLIER ET CARROSSIER,
PREVIENT ses amis et les habitants, qu'il tient son atelier dans la rue Royale, entre St. Philippe et Dumaine, dans l'emplacement ci-devant occupé par Mr. Languedoc, où il entreprendra toute espèce d'ouvrages concernant son état, ainsi que les raccommodages. Il prévient en outre qu'il tiendra constamment des Harnais de voitures, de charettes, &c. dans les genres les plus modernes et solidement travaillés, aux prix les plus modérés. oct



Écoliers marqués d'écrits en Prison.

A. BATOR-ROUGE :
Un nègre nommé Bili, âgé d'environ 25 ans, se disant appartenir à M. Hagan de la Nlle.-Orléans.
Un nègre nommé Tom, taille de 5 pieds 5 pouces, ayant deux cicatrices sur le côté gauche du cou, et une autre sur la figure. Il se dit appartenir à Mr. Jean-Baptiste, demeurant à environ 9 milles au-dessus de la Nlle.-Orléans.
Un nègre nommé Mossé, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 28 ans, ayant une cicatrice sur le front, teint jaune. Il se dit appartenir à Mr. John Lee, à la Nouvelle-Orléans.
Un nègre nommé William, taille de 5 pieds 8 pouces, âgé de 29 ans. Il se dit libre.
Un nègre nommé Louis, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 32 ans, ayant deux petites cicatrices sur le front. Il se dit appartenir à la Nlle.-Orléans.
Un nègre nommé Enoch, taille de 5 pieds 11, âgé de 23 ans. Il se dit libre.
Un griffon nommé Aaron, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé de 35 ans, se disant appartenir à Mr. John Thompson.

110 ballots marchandises, récemment reçus, parmi lesquels il y a :
Coton de 3-4 et 4-4,
Idem écu 3-4 et 4-4,
Gingas, Plaids, Tickings,
Mouchoirs, toiles d'Irlande,
Rubans, batiste, peignes,
Toile de Russie, osaburgs,
Couvertes, &c.
4 sept *S. W. OAKLEY & Co.*

COLLEGE LOUISIANAIS.
AVIS.—Mr. Cuvelier voulant remplir au mieux possible les engagements qu'il a pris dans son prospectus, croit de voir prévenir les parents de ses élèves qu'il s'est adjoint des professeurs qui ne peuvent rien laisser à regretter. Mr. Guillot, déjà connu pour avoir professé avec succès dans cette ville, s'est chargé des cours de Latinité et de Mathématiques, et Mr. Perdreauville, connu par ses écrits, s'est chargé des cours de langue Française et de Littérature. En sorte que ces études seront, ainsi que les autres, suivies avec le plus grand soin.
Mr. Cuvelier saisit cette circonstance pour prévenir les parents de ses élèves ainsi que le public, que les exercices militaires qu'il avait annoncés dans le prospectus de son établissement, et qu'il avait suspendus à cause des grandes chaleurs, auront lieu trois fois la semaine, au lieu d'une seule, et qu'ils recommenceront à dater du 1er. Octobre prochain. 13 sept—3

BOIS D'ACAJOU.
A VENDRE—18,698 pieds de BOIS d'ACAJOU de St-Domingue (Nisso) qualité supérieure.
Plus, 20 sacs de CASSE de cette année.
1 sept *Legrif & Henry.*

A LOUER.
TROIS Maisons à étages, situées vis-à-vis la halle aux viandes, à l'encoignure de la rue Madison, et de deux magasins avec entrées, deux cuisines à étages, &c. Deux autres maisons à étages, situées dans la rue Madison, joignant les précédentes. On peut en prendre possession immédiatement. Pour les conditions s'adresser au sous-signé, à la Branche Banque des États-Unis.
1er sept *P. N. HUGON.*

SUCRE du pays, en boucauds, de bonne qualité, à vendre par
13 sept *J. MAGER.*



WHEATON & JOHNSON, viennent de recevoir de New-York, par le navire Tennessee,
60 caisses de Chapeaux, Bottes et Souliers, parmi lesquels il s'en trouve de propres pour la saison; le tout à un prix raisonnable, pour du comptant ou de bons billets. 1er sept

Nouvel assortiment de Chapeaux.
Reçu par le navire Tennessee et à vendre au magasin du sous-signé, un assortiment de Chapeaux fins et communs, en gros et en détail, provenant des premières fabriques de New-York.
1er sept *T. B. KEELER, rue du Canal*

DOUBLONS—60 Doubloons Colombiens, à vendre par
1er sept *T. Toby.*

Demande d'un Apprenti.
ON a besoin, à cette imprimerie d'un jeune homme d'environ 16 ans, très-actif et intelligent, parlant l'Anglais et le Français, pour lui apprendre l'art d'imprimer. Il recevra des gratifications raisonnables. 13 sept

Lettres sur le Mexique,
OU
Guide du Voyageur,
CONTENANT des détails sur les mœurs, les usages, le gouvernement des Mexicains; des observations sur l'état actuel de la civilisation, de l'industrie tant commerciale qu'agricole, et sur l'exploitation et le régime des mines.—Par un Citoyen de la Nouvelle-Orléans, qui a parcouru le Mexique en 1826 et 1827.
Ces ouvrages sont distribués par livraisons, en un premier volume 16 pages, qu'on pourra continuer en un ou deux autres volumes. Les lettres comprennent un ou deux volumes, et il en sera tiré un tous les quinze jours, et vendus au prix de 2 escalins. On pourra s'en procurer aux librairies de Mrs. B. Levy, A. L. Boismare, et C. Jourdan & Co.; à la pharmacie de Mr. Blanchet, et à l'imprimerie de cette feuille.
A Donaldson, chez F. Bose.
1er septembre

Le sous-signé étant ici l'agent de Mr. Wm. Prince, de New-York, informe les personnes qui désirent faire venir des arbres fruitiers, des arbustes et plantes d'agrément, ou des fleurs, qu'en lui remettant leurs ordres écrits, il se chargera de les faire exécuter avec promptitude et beaucoup de soin dans le choix.
DESMARE,
Rue St. Philippe No. 178, ou à la Banque de la Louisiane.
N. B. Il a reçu dernièrement de Mr. Prince, quelques catalogues, qu'il donnera avec plaisir aux amateurs. 1er sept

FOIN—150 balles Foin, à vendre par
A. BLIJOTAT,
rue Toulouse No. 188
1er sept

A VENDRE, 2 balles de rouge, qualité supérieure, 9 caisses bas de coton pour femmes : à vendre par
Curell, Lessassier & Kishaw.

MARCHANDISES—En débarquement du navire Tennessee, de New-York, et à vendre par les sous-signés, 25 ballots de Marchandises, 4 caisses d'étoffes imprimées, 5 ditto mouchoirs de soie, 3 ditto mouchoirs bandana, de coton, 2 ditto satinets bleus, 2 balles faux bombazet, couleurs assorties, 1 ditto couvertes à la rose, 1 ditto flanelle rouge, 6 ditto osaburgs. Ces marchandises, avec ce qu'ils avaient précédemment, forment un assortiment complet, qu'ils offrent à des prix raisonnables.
Soher, Goodman & Co.
1er sept No. 40 rue de Chartres

Confitures de la Havane.
Le sous-signé vient de recevoir du brick Golden Grove, un assortiment complet de Confitures, proprement arrangées dans des boîtes de 6 et 12 verres, parmi lesquelles il y en de citrons, gingembre, ananas, limons, oranges et gouyaves. Il vend aussi du jus de citron, par barils, gallons et bouteilles.
Wm. Smith,
1er sept rue Bienville, 43

A VENDRE, en débarquement de la galiote Mélanie, capitaine Mazel, 4 balles soieries 3 boucands crème de tartre, 3 do. verdegis.
1 sept *H. Perret & Charbonnet.*

AVIS.—Mr. PICHON a l'honneur d'informer le public et particulièrement les parents de ses élèves, qu'à dater de Mercredi prochain (24 Octobre), la langue anglaise sera régulièrement enseignée dans son établissement par Mr. Marius Hansbrough. Prix : \$2 par mois.
N. B. Cours de tenue des livres.
23 Octobre—2f

LETTRES de change sur Boston, à vendre par
J. A. MERLE.

LOTÉRIE
De l'Eglise Catholique de l'ÉTAT DE LA LOUISIANE.
2d. CLASSE.
Autorisée par l'État de la Louisiane.
Au profit de l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.
Devant être tirée en Novembre.

PROSPECTUS.
1 Lot de .. \$10,000 est... \$10,000
1 Lot de..... 8,000 est..... 8,000
1 Lot de..... 6,000 est..... 6,000
1 Lot de..... 5,000 est..... 5,000
1 Lot de..... 4,000 est..... 4,000
6 Lots de..... 1,000 est..... 6,000
12 Lots de..... 500 est..... 6,000
156 Lots de..... 100 est..... 15,600
780 Lots de..... 20 est..... 15,600
7800 Lots de..... 2 est..... 15,600

23,360 billets à \$6,
15,600 Blancs } à 6 piastres } 121,800
Dans cette loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux, et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restants, au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros, depuis 1 jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une rone le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux; et le billet qui aura les 1er., 2me. et 3me. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000.
Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	\$8000
2, 1 et 3	6600
2, 3 et 1	6000
3, 1 et 2	5000
3, 2 et 1	4000

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, et les trois suivants—2, 3, et 4, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 1000

Tous les autres billets au nombre de 12 ayant trois des numéros sortis, dans quelque ordre que ce soit, n'ont droit à rien.
Les 126 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 100

Tous les autres billets au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 100

Les 7,800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 20
Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un moindre que celui qu'il aura gagné.
Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

J. F. HIBETTY,
Commissaire.
L. POTTIER,
Administrateur Ayanz fourni caution.
Tous les ordres devront être franc de port et seront exécutés avec promptitude.
S'adressant à
J. C. VANDYKE—Agent,
1 sept No. 106, rue de Chartres.

PHARMACIE
DE DUFILHO JR.
En débarquement du navire Olive, venant de Marseille, et à vendre par le sous-signé, 2 caisses manne en sorte, 2 do. do. en larmes, 2 do. suc de réglisse, 4 do. eau de fleurs d'oranges, triple, 2 do. eau de roses, double, 1 do. gomme arabique blanche, 3 barils do. ordinaire, 4 futailles crème de tartre, une balle camomille, une do. fleurs de guimauve, une do. feuilles de sauge, un do. gaudu, un barril orseille, 3 caisses contenant diverses essences, 6 balles sumac de Sicile, une enise scamouée d'Alep, une do. racines de turkish, &c.

DUFILHO JR.
1er. sept rue de Chartres, No. 140

TOUTES les personnes qui doivent à la succession de feu sieur Jean Sacriste, sont priées de vouloir bien solder leurs comptes dans la quinzaine, entre les mains du sous-signé, exécuteur testamentaire, demeurant en cette ville, Place d'Armes, à l'effet d'éviter toutes poursuites en justice; et toutes les personnes auxquelles la succession dudit défunt peut devoir, sont également priées de faire connaître au sous-signé, dans le délai d'un mois, leurs titres, et le montant de leur créance.
J. GAUTIER.
1er. Sept.